



# Rapport d'activité

## 2022

## Sommaire

<b>1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC .....	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation .....	3
1.1.2. Autorité délégante .....	3
1.1.3. Délégué.....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants .....	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat .....	3
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE.....	4
1.2.1. Les services fournis .....	4
1.2.2. Les installations .....	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant.....	5
<b>2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER .....</b>	<b>7</b>
2.1. COMPTE DE RESULTAT .....	7
2.1.1. Les règles comptables .....	7
2.1.2. Présentation du compte de résultat .....	8
2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT .....	9
2.2.1. Activité et chiffre d'affaires.....	9
2.2.2. Charges d'exploitation .....	10
2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS .....	16
2.3.1. Etat de variation de patrimoine.....	16
2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué .....	16
2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	18
2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité .....	18
2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels.....	18
<b>3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE .....</b>	<b>19</b>
3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE.....	19
3.2. Analyse du registre des crémations .....	21
3.2.1. Évolution du nombre annuel de crémations.....	21
3.2.2. Évolution mensuelle du nombre de crémations .....	23
3.2.3. Répartition des crémations par sexe .....	24
3.2.4. Répartition des crémations selon le lieu de décès.....	25
3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE .....	26
3.3.1. Comité d'éthique.....	26
3.3.2. Le Temps de mémoire .....	26
3.3.3. Les enquêtes de satisfaction .....	27
3.3.4. Registre d'appréciation du service .....	27
3.3.5. La communication relative au crématorium .....	28
3.3.6. La journée portes-ouvertes .....	28
3.3.7. La certification de services .....	28
3.3.8. Protection du Travailleur Isolé (PTI) .....	29
<b>4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE .....</b>	<b>30</b>
4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	30
4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE .....	30
4.2.1. Les horaires d'ouverture .....	30
4.2.2. Les moyens en personnel .....	31
4.2.3. La formation.....	31
4.2.4. Élimination des déchets métalliques .....	32
4.2.5. Don du corps : Décret du 27 avril 2022.....	33
4.3. COMPTE RENDU FINANCIER .....	34
<b>5. PERSPECTIVES 2023.....</b>	<b>35</b>

# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

## 1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur la construction et l'exploitation du crématorium.

### 1.1.2. Autorité délégante

Ville de Reims.

### 1.1.3. Déléataire

OGF  
Société anonyme au capital de 40 904 385 euros  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°18-75-0001

### 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET  
Directeur(s) délégué(s) : M. Eric CABANNE  
Directeur de secteur opérationnel : M. Pascal JULIEN

### 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Contrat de délégation de service public, signé le 9 mars 2001 pour une durée de vingt-cinq années, se terminant le 8 mars 2026.

L'avenant n°6 relatif à la mise à jour du règlement intérieur du crématorium de Reims a été signé le 7 juin 2016.

Compte-tenu de l'évolution du marché de la crémation, les parties ont convenu de procéder à plusieurs ajustements concernant principalement la variation des tarifs lors de l'application de la formule de révision et la redevance d'occupation du domaine public. L'avenant N°7 a donc été signé le 10 juillet 2018 par les deux parties.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- la tenue d'un planning de réservation,
- la vérification du dossier administratif remis par les mandataires aux familles,
- la réception des cercueils,
- l'accueil et l'accompagnement des familles,
- les contrôles techniques nécessaires au bon fonctionnement des fours avant et après introduction,
- la crémation des cercueils,
- la pulvérisation des cendres,
- la fourniture des réceptacles simples nécessaires pour recueillir les cendres suivant l'article R.2213-38 du Code général des collectivités territoriales lorsque les cendres ne sont pas dispersées,
- la dispersion des cendres à la demande des familles ou de leurs mandataires. Cette opération se fait au jardin du souvenir spécialement aménagé dans le cimetière,
- le dépôt des cendres des restes mortels des corps exhumés, fait dans un lieu spécialement affecté à cet effet et mis à disposition par le concédant et distinct du jardin du souvenir,
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires, selon le concept défini en annexe 16 du contrat de concession,
- la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Reims et sur présentation du certificat délivré par le Maire de Reims,
- la crémation des restes mortels de reprise de concession arrivant à échéance. Les crémations des restes mortels des corps exhumés dans les cimetières de la ville de Reims sont gratuites dans la limite par année civile : de 36 (trente-six) exhumations de reprises de concessions concédées, plus de 10 ans, et de 24 (vingt-quatre) exhumations de reprises de terrains non concédés,
- la mise à disposition des personnels qualifiés pour toutes les opérations liées au fonctionnement du crématorium,
- la crémation de pièces anatomiques d'origine humaine dans le cadre d'une convention avec les établissements de santé. Cette opération se fait dans le cadre des textes en vigueur et notamment les articles R 44-2 à 44-5, R 44-7, R 44-9 du décret n°97-1048 du 6 novembre 1997 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination. Les dépôts des cendres des pièces anatomiques sont faits dans le lieu spécialement affecté à cet effet, mis à disposition par le concédant et distinct du jardin du souvenir.

### 1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

Des locaux ouverts au public :

- un hall d'accueil aménagé comprenant : (la fontaine d'agrément est hors service depuis la conversion du patio en salle de convivialité)
- un bureau d'accueil
- une salle de retrouvailles
- une salle de convivialité,
- une salle de cérémonie de 15 places assises devant permettre le recueillement
- une salle de remise d'urne
- un espace d'attente EOLE attenant à une salle de cérémonie de 120 places assises devant permettre le recueillement,
- des sanitaires,
- une entrée indépendante de l'entrée du cimetière afin de pouvoir sortir du crématorium en dehors des heures d'ouverture du cimetière. Il est prévu un asservissement de l'entrée principale afin que personne

ne puisse pénétrer à l'intérieur du cimetière. Ainsi qu'un portillon permettant que les familles ne croisent pas.



Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium conformes à l'article 2 du décret 98-209 du 18 mars 1998 :

- une salle d'introduction du ou des cercueils,
- deux fours de crémation et une ligne de filtration des rejets dans l'atmosphère,
- un local de dépôt temporaire d'urnes,
- un bureau,
- un hall technique avec trois cellules réfrigérées,
- des sanitaires et douche pour le personnel,
- un accès technique particulier pour les entreprises de pompes funèbres,
- un local extérieur pour le stockage des produits de la ligne de filtration.



### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La construction a entièrement été réalisée et financée par le délégataire, sur un terrain mis à sa disposition par la ville de Reims, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation.

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.



## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1. COMPTE DE RESULTAT

#### 2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Reims, établissement du groupe OGF, n'est pas une entité économique indépendante en tant que telle et ne génère donc pas, par conséquent, de compte d'exploitation propre ni de bilan dédié. L'affectation des revenus et charges ainsi que la constitution d'un compte de résultat relatif à ce site se fait par voie de comptabilité analytique.

Les charges retenues sont les charges réelles.

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions, sont les suivantes :

- l'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre,
- la méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2022 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1.2. Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes sur les exercices des années civiles 2022 et 2021.

En euros hors taxe	2021	%CA	2022	%CA	Evol. 21/22
Nombre de crémations	2220		2226		0.3%
Nombre de crémations hors pièces anatomiques	2144		2152		0.4%
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Nb. de crémations	2 220		2 226		
Nb. de dispersions au Jardin du Souvenir	121		131		
Nb. d'urnes cinéraires	2		0		
Nb. salles cérémonies sans crémation	1		4		
CA crémation	952 555 €	96.4%	1 018 908 €	96.5%	7.0%
CA dispersions	4 535 €	0.5%	4 581 €	0.4%	1.0%
CA urnes cinéraires	57 €	0.0%	0 €	0.0%	-100.0%
CA salle Cérémonie sans crémation	95 €	0.0%	0 €	0.0%	-100.0%
CA crémation Pièces anatomiques	27 126 €	2.7%	27 629 €	2.6%	1.9%
Autre chiffre d'affaires	3 390 €	0.3%	4 241 €	0.4%	25.1%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>987 759 €</b>	<b>100.0%</b>	<b>1 055 359 €</b>	<b>100.0%</b>	<b>6.8%</b>
<b>2. CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Gaz	44 502 €	4.5%	50 136 €	4.8%	12.7%
Electricité	20 323 €	2.1%	19 395 €	1.8%	-4.6%
Eau	213 €	0.0%	134 €	0.0%	-37.2%
Téléphone	400 €	0.0%	348 €	0.0%	-13.1%
Personnel	164 601 €	16.7%	175 520 €	16.6%	6.6%
Charges administratives	6 160 €	0.6%	6 342 €	0.6%	2.9%
Frais de direction	63 770 €	6.5%	65 037 €	6.2%	2.0%
Frais généraux et publicité	10 902 €	1.1%	13 302 €	1.3%	22.0%
Cendriers et estampilles	846 €	0.1%	500 €	0.0%	-40.9%
Entretien des équipements de crémation	64 101 €	6.5%	71 349 €	6.8%	11.3%
Entretien des locaux	25 456 €	2.6%	22 169 €	2.1%	-12.9%
Entretien extérieur	3 006 €	0.3%	2 289 €	0.2%	-23.8%
Assurances	3 039 €	0.3%	3 349 €	0.3%	10.2%
Redevance	209 993 €	21.3%	224 444 €	21.3%	6.9%
Impôts	21 852 €	2.2%	24 360 €	2.3%	11.5%
Charges diverses	2 253 €	0.2%	3 163 €	0.3%	40.4%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>641 417 €</b>	<b>64.9%</b>	<b>681 836 €</b>	<b>64.6%</b>	<b>6.3%</b>
Amortissements financiers de caducité	46 082 €	4.7%	46 082 €	4.4%	0.0%
Amortissements techniques	112 358 €	11.4%	106 819 €	10.1%	-4.9%
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	1 380 €		0 €		
Mise au rebut	0 €	0.0%	0 €	0.0%	
<b>TOTAL AMORT. ET PROVISIONS</b>	<b>159 820 €</b>	<b>16.2%</b>	<b>152 902 €</b>	<b>14.5%</b>	<b>-4.3%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>801 238 €</b>	<b>81.1%</b>	<b>834 738 €</b>	<b>79.1%</b>	<b>4.2%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>186 521 €</b>	<b>18.9%</b>	<b>220 621 €</b>	<b>20.9%</b>	<b>18.3%</b>
<b>IS (25%)</b>	<b>51 293 €</b>	<b>5.2%</b>	<b>55 155 €</b>	<b>5.2%</b>	<b>7.5%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>135 228 €</b>	<b>13.7%</b>	<b>165 465 €</b>	<b>15.7%</b>	<b>22.4%</b>



## 2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

### 2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

En 2022, le total du chiffre d'affaires s'élève à 1 055 359 € pour 2 226 crémations contre 987 760 € pour 2 220 en N-1, soit une augmentation de près de 7 %.

Le chiffre d'affaires 2022 du crématorium de Reims se décompose de la manière suivante :

Répartition du CA	2021	2022	Var. VA	Var. %
CA Crémation				
- Crémation adultes	946 412 €	1 009 541 €	63 129 €	7%
- Crémation enfants (1-12ans)	232 €	0 €	-232 €	-100%
- Crémation enfants (-1 an)	1 739 €	2 706 €	967 €	56%
- Crémation d'exhumation d'un corps	1 855 €	3 454 €	1 599 €	86%
- Crémation pièces anatomiques	27 127 €	27 629 €	502 €	2%
- Crémation reliquaire	0 €	0 €	0 €	
- Crémation fœtus CHR	2 318 €	3 207 €	889 €	38%
<b>Sous-total CA Crémation</b>	<b>979 682 €</b>	<b>1 046 536 €</b>	<b>66 854 €</b>	<b>7%</b>
CA Autres produits				
- Dispersion cendres au jardin du souvenir	4 535 €	4 502 €	-33 €	-1%
- Dispersion cendres pièces anatomiques	0 €	80 €	80 €	
- Cérémonial personnalisé	95 €	730 €	634 €	666%
- Location de la salle de cérémonie			0 €	
- Dépôt temporaire en case réfrigérée	916 €	585 €	-331 €	-36%
- Conservation temporaire d'urnes	2 474 €	2 926 €	452 €	18%
<b>Sous-total CA Autres produits</b>	<b>8 078 €</b>	<b>8 822 €</b>	<b>745 €</b>	<b>9%</b>
<b>CA Total</b>	<b>987 760 €</b>	<b>1 055 359 €</b>	<b>67 599 €</b>	<b>7%</b>

## 2.2.2. Charges d'exploitation

### 2.2.2.1. Autres achats et charges externes

- **Gaz**

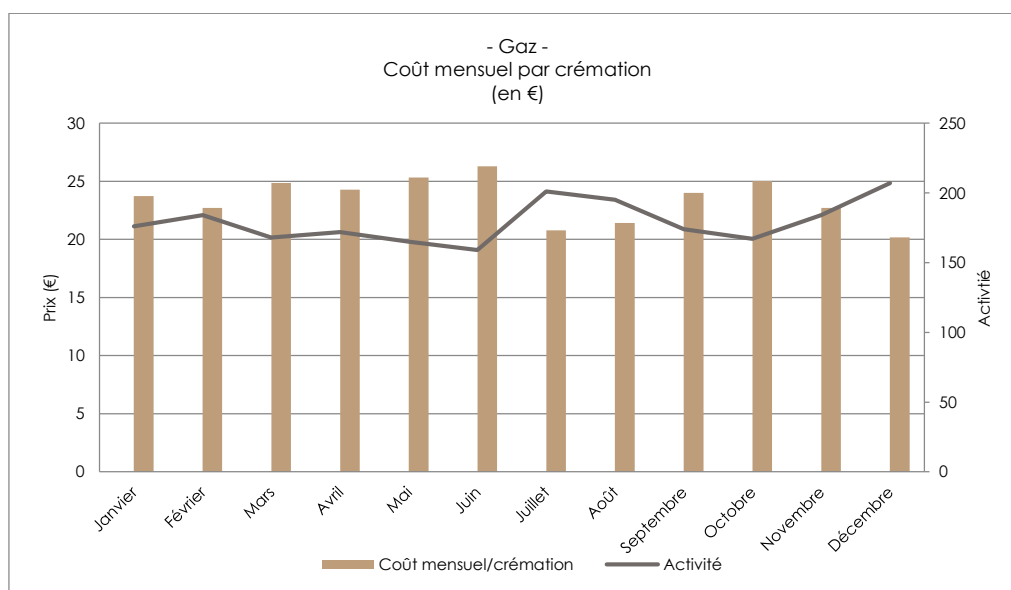
La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à **50 136 €**, soit un coût par crémation de 23,30 €, hors pièces anatomiques d'origine humaine.

En euros HT	2021	2022
Coût du gaz	44 502 €	50 136 €
Coût unitaire par crémation	20,76 €	23,30 €

Tableau comparatif du coût du gaz :

Année	Nombre de crémations	Fours en activité	Euros par crémation	kWh par crémation
<b>2022</b>	2 152	Four n°1 et Four n°2	23,30 €	613
<b>2021</b>	2 144	Four n°1 et Four n°2	20,76 €	546
<b>2020</b>	2 141	Four n°1 et Four n°2	28,33 €	696
<b>2019</b>	2 085	Four n°1 et Four n°2	29,10 €	695
<b>2018</b>	2 024	Four n°1 et Four n°2	21,26 €	567
<b>2017</b>	1 961	Four n°1 et Four n°2	19,45 €	620
<b>2016</b>	1 953	Four n°1 et Four n°2	19,86 €	597
<b>2015</b>	2 038	Four n°1 et Four n°2	20,93 €	544
<b>2014</b>	1 938	Four n°1 et Four n°2	19,93 €	545
<b>2013</b>	2 015	Four n°1 et Four n°2	20,24 €	513
<b>2012</b>	1 923	Four n°1 et Four n°2	20,24 €	559
<b>2011</b>	1 590	Four n°1	12,46 €	401
<b>2010</b>	1 550	Four n°1	10,43 €	329
<b>2009</b>	1 495	Four n°1	13,07 €	375

Dans les graphiques ci-dessous, la courbe bleue indique le niveau d'activité.



Nota : l'activité servant à calculer les ratios est égale à la totalité des crémations moins les crémations de pièces anatomiques, soit 2 152 crémations.

- **Électricité**

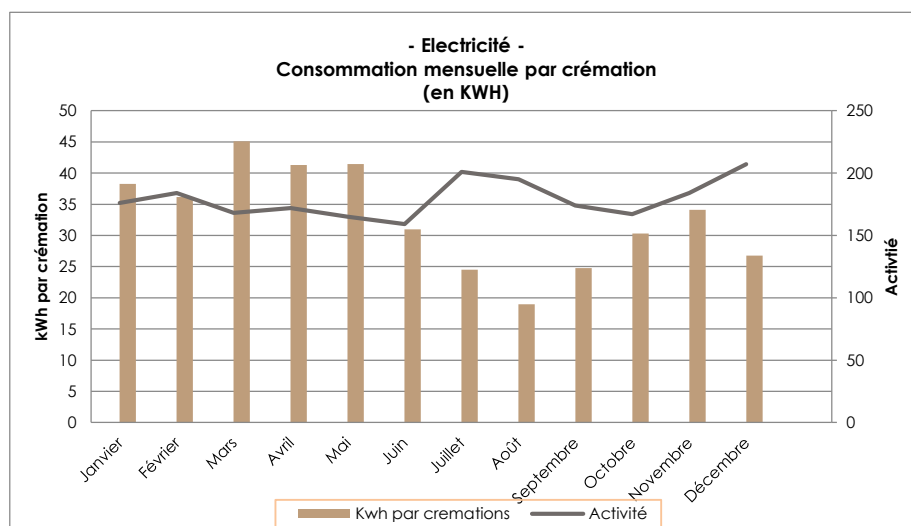
La consommation d'électricité correspond aux factures du crématorium. Le coût total pour l'année 2022 s'élève à **19 395 €**, soit 9,01 € par crémation.

En euros HT	2021	2022
Coût de l'électricité	20 323 €	19 395 €
Coût unitaire par crémation	9,48 €	9,01 €

Tableau comparatif du coût de l'électricité

Année	Coût en euros HT	Fours en activité	Nombre de crémations	Euros par crémations
<b>2022</b>	19 395 €	Four n°1 et Four n°2	2 152	9,01 €
<b>2021</b>	20 323 €	Four n°1 et Four n°2	2 144	9,48 €
<b>2020</b>	21 050 €	Four n°1 et Four n°2	2 144	9,82 €
<b>2019</b>	19 517 €	Four n°1 et Four n°2	2 085	9,36 €
<b>2018</b>	17 093 €	Four n°1 et Four n°2	2 024	8,45 €
<b>2017</b>	18 903 €	Four n°1 et Four n°2	1 961	9,64 €
<b>2016</b>	18 700 €	Four n°1 et Four n°2	1 953	9,58 €
<b>2015</b>	14 606 €	Four n°1 et Four n°2	2 038	7,17 €
<b>2014</b>	24 113 €	Four n°1 et Four n°2	1 938	12,44 €
<b>2013</b>	25 044 €	Four n°1 et Four n°2	2 015	12,43 €
<b>2012</b>	24 028 €	Four n°1 et Four n°2	1 923	12,50 €
<b>2011</b>	13 624 €	Four n°1	1 590	8,57 €
<b>2010</b>	11 995 €	Four n°1	1 550	7,74 €
<b>2009</b>	11 339 €	Four n°1	1 495	7,58 €

Nota : l'activité servant à calculer les ratios est égale à la totalité des crémations moins les crémations de pièces anatomiques, soit 2 152 crémations.



- **Eau**

Ce poste correspond aux factures reçues du crématorium. La consommation d'eau en 2022 s'élève à **134 €**, soit 0,06 € coût par crémation.

En euros HT	2021	2022
Coût d'eau	213 €	134 €
Coût unitaire par crémation	0,10 €	0,06 €

- **Téléphone**

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique. Le montant total s'élève à **348 €** en 2022 contre 400 € en N-1.

### 2.2.2.2. Charges de personnel

- **Personnel**

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2022 à **175 520 €** contre 164 601 € en N-1.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel. L'augmentation de la masse salariale est due à l'augmentation des crémations donc à l'augmentation du nombre d'heures travaillées.

Tableau comparatif du coût du personnel :

Année	Coût	Crémations	Volume d'heures travaillées	Heures par crémation
2022	175 520	2 226	6 933	3.11
2021	164 601	2 220	6 346	2.86
2020	175 077	2 199	6 241	2.84
2019	158 630	2 151	5 991	2.79
2018	164 714	2 099	6 166	2.94
2017	161 454	2 054	6 082	2.96
2016	162 130	2 017	5 773	2.86
2015	159 855	2 043	5 514	2.70
2014	162 039	1 938	5 352	2.76
2013	155 885	2 015	5 262	2.61

Les données ci-dessus sont extraites de PTA, logiciel de saisie des heures d'OGF.

#### EXPLOITATION

	HRS TRAVAILLEE	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	5 787	6 452	97 910	32 169	130 079
2022	6 634	7 258	111 689	34 400	146 089

#### Hors participation

#### POLYVALENCE ENTRANTE

#### POLYVALENCE SORTANTE

	HRS TRAVAILLEE	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	73	1 218	415	1 633	-617	-10 381	-3 564	-13 945
2022	14	237	79	316	-879	-14 908	-4 999	-19 907

## ENCADREMENT

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	1 103	29 828	13 153	42 981
2022	1 163	30 994	13 466	45 656

### Hors participation

- **Charges administratives**

Les charges administratives comprennent essentiellement l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante/photocopieur/fax et également les honoraires du Commissaire aux comptes (provisionné à hauteur de 2 000€). Le montant total du poste est de **6 342 €** contre 6 160 € en N-1.

	2021	2022
Fournitures administratives (JPG, STACI)	2 195 €	2 200 €
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	832 €	729 €
Commissaire aux comptes (DELOITTE)	2 000 €	1 791 €
Cartes de visite (LESCUR)	326 €	388 €
Divers (SECURIMED, HOME VIDEO CONCEPT)	149 €	146 €
Frais postaux	658 €	1 088 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 160 €</b>	<b>6 342 €</b>

### 2.2.2.3. Frais de direction

Ces frais, qui s'élèvent à **65 037 €** en 2022 contre 63 770 € en N-1, couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, juridique, ressources humaines, informatique, gestion des achats, ...

Le détail du calcul est joint en annexe n°2 du présent rapport.

- **Frais généraux et publicité**

Le poste « frais généraux et publicité » comprend les frais liés à la location et entretien de véhicules, l'achat de petits outillages et mobiliers, l'achat de vêtement de travail ainsi que tous les frais liés aux déplacements et réceptions. Le montant total s'élève à **13 302 €** contre 10 902 € en N-1.

	2021	2022
Location et entretien véhicules (ATHLON, SPEEDY)	2 456 €	2 487 €
Carburant + péage	2 985 €	3 195 €
Frais de déplacements	331 €	1 360 €
Achat petits outillages et mobiliers et diverses fournitures d'exploitation	978 €	1 821 €
Achat vêtement travail (BRAGARD, MABEO)	1 724 €	1 160 €
Distributeur de boisson (PRODIA PLUS)	1 961 €	1 907 €
Bonbonne à eau (CHATEAU D'EAU)	126 €	494 €
Réceptions sur site	0 €	705 €
Pressing	113 €	173 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 902 €</b>	<b>13 302 €</b>

- **Cendriers et estampilles**

Ce poste correspond principalement à l'achat des pastilles réfractaires, En 2022, le montant est de 500 € contre 846 € en N-1.

- **Entretien de l'équipement de crémation**

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation ainsi que les contrôles liés aux équipements de crémation. Le montant total s'élève à **71 349 €** contre 64 101 € en N-1.

La maintenance est facturée selon un forfait à la crémation. Ce forfait correspond à la configuration avec filtration et sans manipulation de réactif.

	2021	2022
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	59 791 €	62 561 €
Frais pour pièces de rechange (ATI)	1 180 €	3 884 €
Traitement réactifs usagés (ENTREPRISE MODERNE DE TERASSEMENT ET D'AGREGATS)	2 030 €	1 530 €
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	0 €	2 280 €
Contrôle de conformité crématorium (BUREAU VERITAS)	620 €	620 €
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	285 €	292 €
Contrôle des appareils de levage	180 €	182 €
Autres (achats de rouleaux PVC)	15 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>64 101 €</b>	<b>71 349 €</b>

- **Entretien des locaux**

Le montant du poste « Entretien des locaux » s'élève au total à **22 169 €** contre 25 456 € en N-1.

Le montant a été déterminé d'après les factures. Ce poste comprend :

	2021	2022
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (AGENOR)	14 006 €	16 014 €
Nettoyage tapis (MAJ)	742 €	261 €
Pastilles réfractaires (WILLIBALD VOLSING)	0 €	1 291 €
Maintenance CVC (IDCLIM)	2 391 €	1 790 €
Maintenance ascenseur (THYSSEN KRUPP)	1 461 €	643 €
Télésurveillance (FIDUCIAL SECURITE HUM, HOME VIDEOS)	216 €	567 €
Maintenance incendie (EUROFEU)	375 €	232 €
Conformité électrique (BUREAU VERITAS)	385 €	505 €
Diverses interventions (remplacement lampe vidéoprojecteur)	5 005 €	584 €
Contrôle de conformité du bâtiment (BUREAU VERITAS)	600 €	0 €
Contrôle thermographie (BUREAU VERITAS)	275 €	282 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 456 €</b>	<b>22 169 €</b>

- **Entretien extérieur**

L'entretien extérieur a été réalisé, en partie, par la société GREENWOOD, au rythme de 10 heures l'hiver et de 20 heures l'été, soit 778 € contre 601 € en N-1.

Le crématorium a également fait appel à du personnel extérieur à hauteur de 1 650 €, soit une charge totale de **2 289 €** sur N contre 3 006 € sur N-1.

- **Assurances**

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **3 349 €** en 2022 contre 3 039 € en N-1 pour le crématorium de Reims.

- **Redevance**

La redevance est composée de la redevance fixe et variable. Le montant total s'élève à **224 444 €** contre 209 993 € en 2021.

La part fixe de la redevance relative à la concession est de 118 908 € sur 2022 contre 111 217 € en 2021 en vertu de l'application de l'indexation prévue à l'article 32.1 du contrat de concession.

Conformément aux dispositions du contrat de concession, le concessionnaire verse également une part variable à la ville de Reims de 105 536 € correspondant à 10% du chiffre d'affaires.

#### **2.2.2.4. Impôts**

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **24 360 €** en 2022 contre 21 852 € en N-1 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la taxe foncière.

- **CET :**

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à 5 331 € sur 2022 contre 5 482 € en N-1.
- La CVAE a été calculée en retenant le taux de 0,75% de la valeur ajoutée du crématorium de l'exercice (taux retenu au niveau du groupe OGF) auquel s'est ajouté une taxe additionnelle de 3,46%, et 1% de frais de gestion. Pour 2022, la CVAE se porte ainsi à 5 950 € contre 3 530 € en N-1.

- **C3S :**

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à 1 687 € en 2022 contre 1 580 € en N-1.

- **TAXE FONCIERE :**

La taxe foncière est de 11 388 € pour l'année 2022 contre 11 259 € en N-1.

#### **2.2.2.5. Charges diverses**

Le poste comprend les frais liés aux cadeaux à la clientèle, les dons, les pertes/gains sur écart de règlement ou autres charges. Le montant s'élève à **3 163 €** contre 2 253 € en N-1.

#### **2.2.2.6. Amortissements et provisions**

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Deux composants principaux ont été retenus pour l'équipement de crémation comme immobilisables, à savoir le rebriquetage complet et l'électronique.  
Les autres travaux sur l'équipement de crémation, dont le changement de dalles de sol, par exemple, constituent des charges d'exploitation.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

### 2.2.2.7. Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition a varié en cours d'année 2022. Par mesure de simplification le groupe OGF a retenu le taux de 25% sur toute l'année. Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

## 2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.3.1. Etat de variation de patrimoine

Les immobilisations acquises en 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

No. Immobilisation	Libellé	Date	Valeur brute	Nb mois	Dotations 2022
01H268100000000	2 CHARIOT EXTENSIBLE R20 CM BRONZE	09/06/2022	1101,261	44	168,49
01MC00000000801	Station d'accueil Dell Dock WD19, 130W et contribution environn	01/01/2022	90,001	24	44,85
		<b>TOTAL</b>	<b>1 191,1</b>	<b>68</b>	<b>213</b>

La liste des immobilisations constituant le patrimoine figure en annexe 1.

### 2.3.2. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

#### 2.3.2.1. Conformité des installations du crématorium

Les installations publiques et techniques du crématorium de Reims ont fait l'objet d'un contrôle de conformité par Bureau Veritas, afin de permettre à l'Agence régionale de Santé Champagne-Ardenne de délivrer l'attestation de conformité prévue au décret n°94-1117 du 20 décembre 1994.

Au vu des rapports techniques émis par les organismes de contrôle, l'ARS a donné son agrément sur la conformité du crématorium en décembre 2020. Cet agrément court pour une durée de 6 années, soit jusqu'en décembre 2026. Les 26 août 2020 et 5 novembre 2021 ont été réalisés de nouveaux contrôles afin de renouveler l'attestation de conformité du bâtiment.



Le contrôle de conformité du bâtiment est prévu tous les six ans :

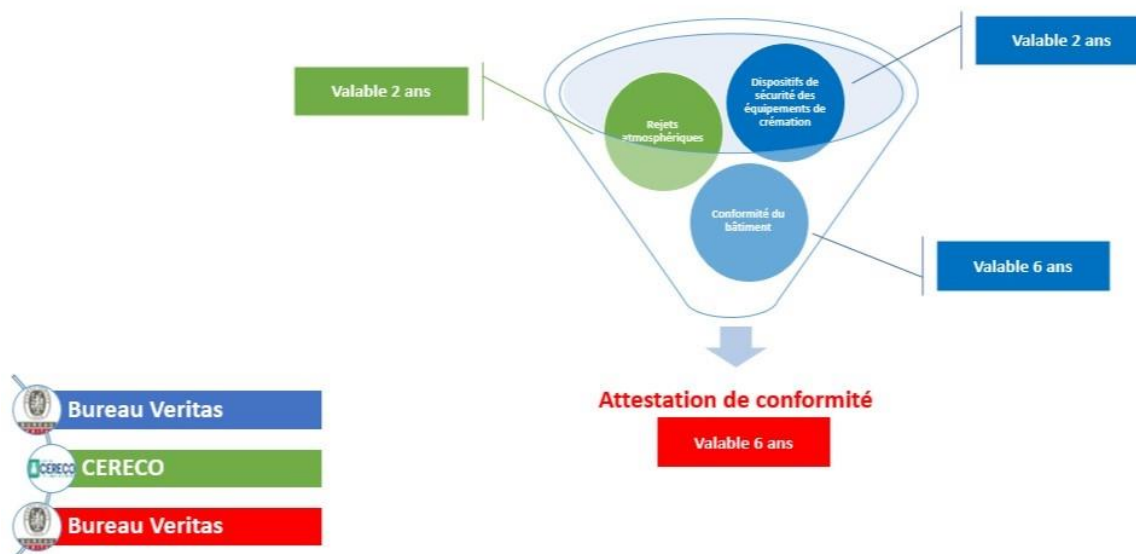
Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
02/12/2020	6	02/12/2026	A planifier

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans :

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
29/06/2021	2	29/06/2023	Eté 2023

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
21/04/2022	2	21/04/2024	Planification en cours

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :



### 2.3.2.2. Travaux d'entretien du crématorium

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie d'une assistance téléphonique permanente pour solutionner rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des équipements de crémation.

### 2.3.2.3. Programme contractuel d'investissements

Néant.

### 2.3.2.4. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

En 2022, aucune autre dépense de renouvellement n'a été réalisée.

### 2.3.2.5. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements joint en annexe 1-2.

Il n'y a pas de biens de reprise à l'exception des matériels informatiques et de téléphonie.

## 2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

### 2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Conformément aux dispositions du contrat de concession, une caution bancaire de 15 000 euros a été constituée et déposée auprès de l'établissement bancaire d'OGF.

Il n'y a aucun crédit-bail.

### 2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel, à savoir indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Nom du crématorium	Masse salariale non chargée	Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail	Montant d'engagements imputables au crématorium chargé
REIMS	131 814 €	14 810 €	193 €	1 217 €	21 830 €

## 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIÈME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

### 3.1. EVOLUTION DE LA MORTALITE EN FRANCE

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

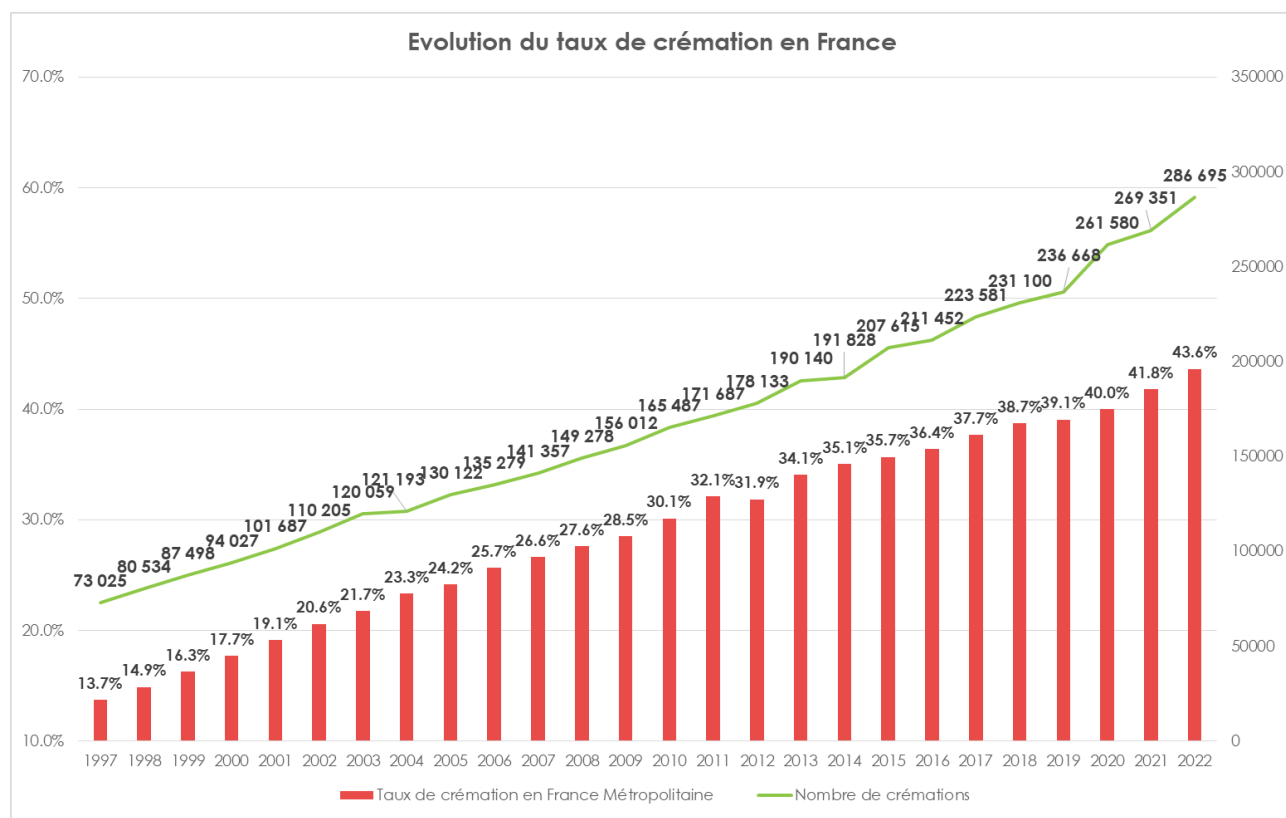
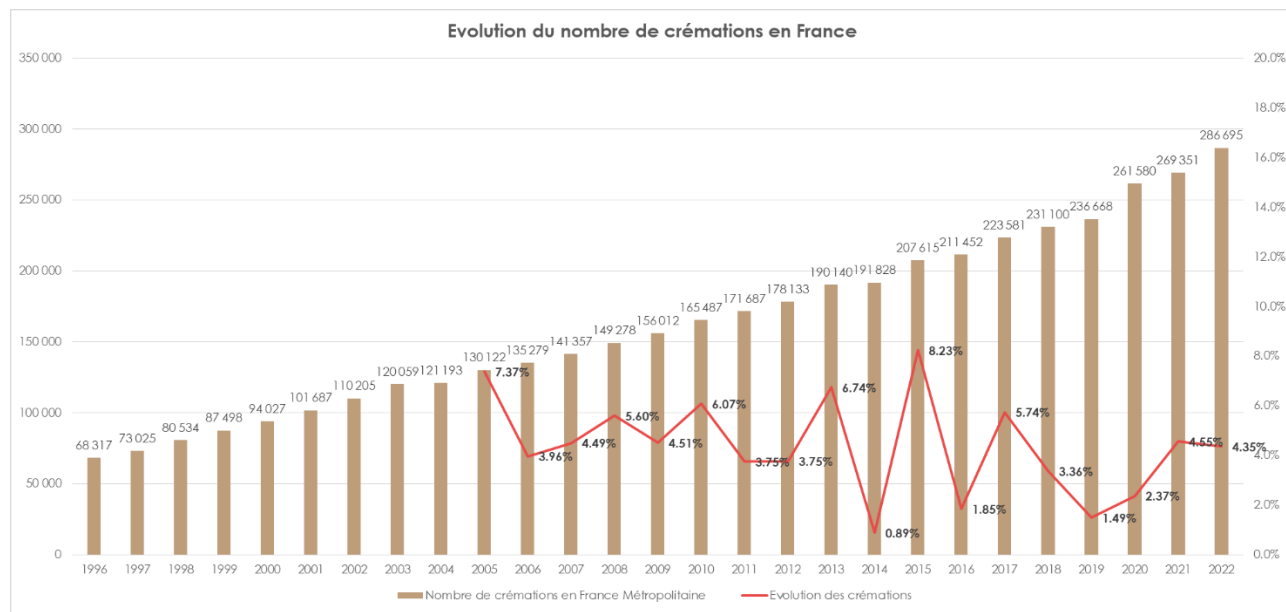
En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de

l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

Source : INSEE

Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022



### 3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation EPOC a permis de procéder aux analyses ci-après.

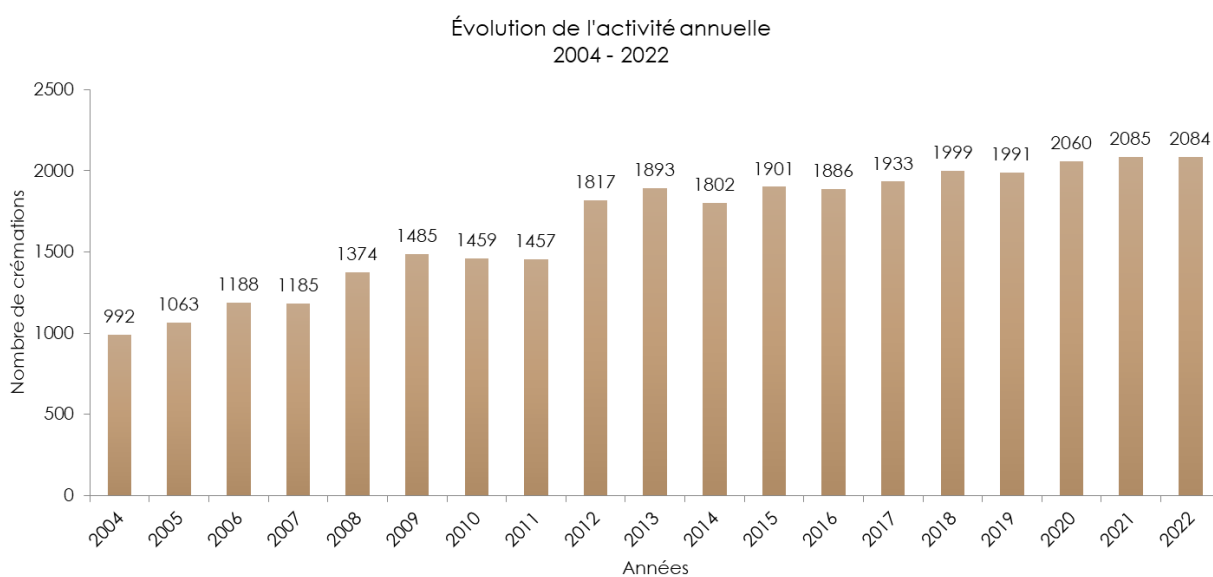
#### 3.2.1. Évolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées en 2022 est de 2226 contre 2220 en 2021.

Répartition par types de crémation	
Prestations	2022
Adultes	2048
Enfants de moins d'un an	22
Enfants de 1 à 12 ans	0
Crémation à titre gratuit	14
<b>Sous-total</b>	<b>2 084</b>
Exhumations de moins de 5 ans	2
Exhumations de plus de 5 ans	10
Fœtus	26
Reliquaires	30
<b>Sous-total</b>	<b>68</b>
<b>TOTAL (HORS PIÈCES ANATOMIQUES)</b>	<b>2 152</b>
Pièces anatomiques	74
<b>TOTAL DES CREMATIONS</b>	<b>2 226</b>

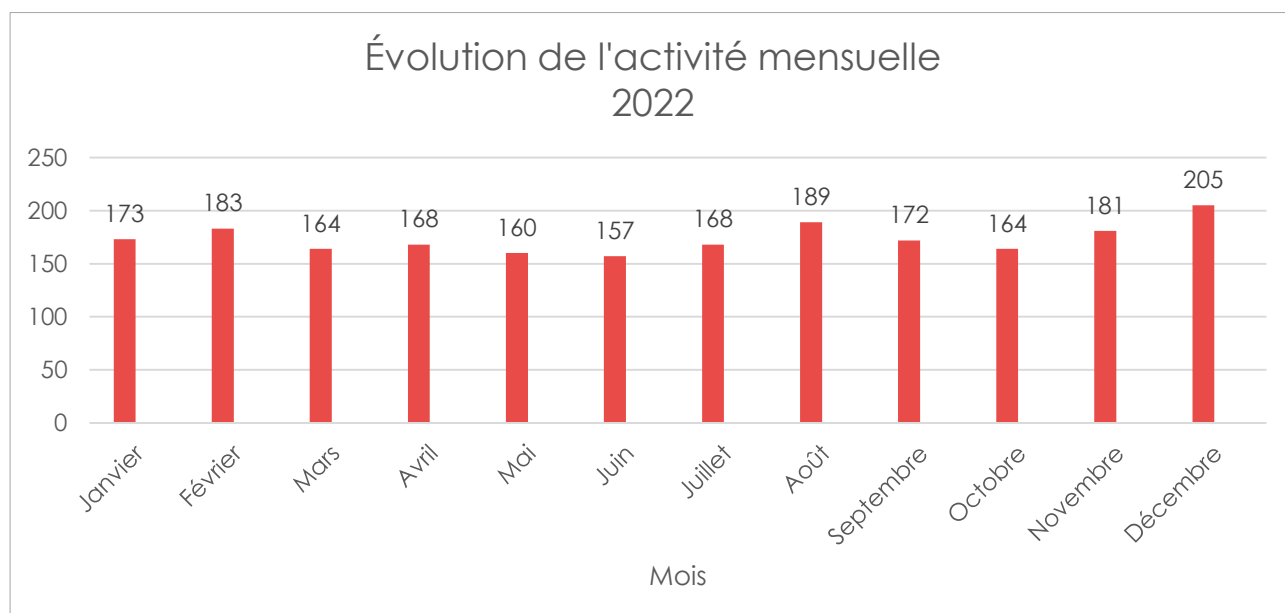
Hors exhumations, reliquaires, fœtus et pièces anatomique, le nombre de crémation est de 2084 en 2022, soit aucune augmentation par rapport à 2021.

Activité annuelle (Hors exhumations, reliquaires, foetus et pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2004	992	3.1%
2005	1063	7.2%
2006	1188	11.8%
2007	1185	-0.3%
2008	1374	15.9%
2009	1485	8.1%
2010	1459	-1.8%
2011	1457	-0.1%
2012	1817	24.7%
2013	1893	4.2%
2014	1802	-4.8%
2015	1901	5.5%
2016	1886	-0.8%
2017	1933	2.5%
2018	1999	3.4%
2019	1991	-0.4%
2020	2060	3.5%
2021	2085	1.2%
2022	2084	0.0%



### 3.2.2. Évolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors exhumations, reliquaires, foetus et pièces anatomiques)						
Mois	2020		2021		2022	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	201	201	197	197	173	173
Février	144	345	197	394	183	356
Mars	188	533	185	579	164	520
Avril	263	796	170	749	168	688
Mai	154	950	174	923	160	848
Juin	155	1105	153	1076	157	1005
Juillet	168	1273	168	1244	168	1173
Août	150	1423	198	1442	189	1362
Septembre	133	1556	157	1599	172	1534
Octobre	150	1706	134	1733	164	1698
Novembre	169	1875	160	1893	181	1879
Décembre	185	2060	192	2085	205	2084
<b>TOTAL</b>	<b>2060</b>		<b>2085</b>		<b>2084</b>	



### 3.2.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité par sexe				
Mois	Adultes		Enfants + Fœtus	Exhumations + reliquaires
	Hommes	Femmes		
Janvier	101	69	6	
Février	111	68	5	
Mars	95	69	2	2
Avril	90	77	3	3
Mai	86	73	3	3
Juin	85	67	7	
Juillet	92	74	4	31
Août	108	81	6	
Septembre	103	69	2	
Octobre	98	61	7	
Novembre	105	76	2	1
Décembre	114	90	1	2
<b>Total</b>	<b>1188</b>	<b>874</b>	<b>48</b>	<b>42</b>
	<b>2062</b>			
<b>Proportions</b>	<b>57.6%</b>	<b>42.4%</b>		
	<b>100.0%</b>			

Évolution du taux de crémation par sexe			
Prestation	2020	2021	2022
<b>Homme</b>	57%	55%	58%
<b>Femme</b>	43%	45%	42%



### 3.2.4. Répartition des crémations selon le lieu de décès

Répartition des crémations selon le lieu de décès (Hors exhumations, reliquaires, foetus et pièces anatomiques)								
Mois	Marne Hors Reims (51)	Reims (51)	Total Marne (51)	Aisne (02)	Ardennes (08)	Aube (10)	Autres	TOTAL
Janvier	24	80	104	44	14	2	8	172
Février	26	93	119	38	18		8	183
Mars	28	75	103	47	8	1	4	163
Avril	37	82	119	29	11		9	168
Mai	21	88	109	37	8		5	159
Juin	25	79	104	39	6		8	157
Juillet	28	89	117	33	9	1	7	167
Août	37	92	129	40	10		10	189
Septembre	27	97	124	33	10		6	173
Octobre	33	76	109	41	7		8	165
Novembre	43	85	128	38	11		5	182
Décembre	41	116	157	33	6	1	9	206
<b>2022</b>	<b>370</b>	<b>1052</b>	<b>1422</b>	<b>452</b>	<b>118</b>	<b>5</b>	<b>87</b>	<b>2084</b>

Répartition des crémations selon le lieu de décès (Hors exhumations, reliquaires, foetus et pièces anatomiques)								
Mois	Marne Hors Reims (51)	Reims (51)	Total Marne (51)	Aisne (02)	Ardennes (08)	Aube (10)	Autres	TOTAL
Janvier	14%	47%	60%	26%	8%	1%	5%	100%
Février	14%	51%	65%	21%	10%	0%	4%	100%
Mars	17%	46%	63%	29%	5%	1%	2%	100%
Avril	22%	49%	71%	17%	7%	0%	5%	100%
Mai	13%	55%	69%	23%	5%	0%	3%	100%
Juin	16%	50%	66%	25%	4%	0%	5%	100%
Juillet	17%	53%	70%	20%	5%	1%	4%	100%
Août	20%	49%	68%	21%	5%	0%	5%	100%
Septembre	16%	56%	72%	19%	6%	0%	3%	100%
Octobre	20%	46%	66%	25%	4%	0%	5%	100%
Novembre	24%	47%	70%	21%	6%	0%	3%	100%
Décembre	20%	56%	76%	16%	3%	0%	4%	100%
<b>TOTAL 2022</b>	<b>17.7%</b>	<b>50.4%</b>	<b>68.1%</b>	<b>21.9%</b>	<b>5.7%</b>	<b>0.2%</b>	<b>4.2%</b>	<b>100.0%</b>

### 3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

#### 3.3.1. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la Ville de Reims, un comité d'éthique peut être mis en place. Sa composition est constituée de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématisistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc.).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

#### 3.3.2. Le Temps de mémoire

Un temps de mémoire a été réalisé par le crématorium de REIMS le 5 novembre 2022. Ce moment de recueillement a été complété au mois de décembre par l'installation d'un arbre de la mémoire animé. Chaque famille fut invitée à amener un symbole représentant son proche disparu (objet en bois, étoile, etc) pour l'accrocher à l'arbre de la mémoire et ainsi rendre hommage aux défunts. A la demande des familles l'ensemble des symboles leur ont été restitués à partir du mois de janvier.



**TEMPS DE MÉMOIRE**

**Crématorium de Reims**

Venez nous rejoindre autour d'un café,  
Ou chacun d'entre vous évoquera à sa manière,  
Par une photo ou juste quelques mots,  
L'image de l'être aimé

**Samedi 5 novembre 2022**  
**À 10 heures**

Parce que la perte d'un proche est un moment difficile,  
Parce que le souvenir de l'être cher est important,  
Parce que notre rôle est de vous accompagner...  
Rendre hommage à sa mémoire...



### 3.3.3. Les enquêtes de satisfaction

Afin d'offrir une meilleure qualité de service public aux usagers, des enquêtes de satisfaction ont été mises en place au crématorium au début du troisième trimestre 2013. Proposée de manière adaptée aux familles, l'enquête prend la forme d'un court questionnaire articulé notamment autour de la qualité d'accueil et de service rendu ainsi que sur le confort des locaux.

Les enquêtes de satisfaction sont transmises à un prestataire externe (INIT Satisfaction) qui assure chaque trimestre la collecte, le traitement et la restitution des informations de manière synthétique. Cette démarche permet de garantir la neutralité des résultats, qui sont ensuite transmis à l'autorité délégante en toute transparence.

Les enquêtes de satisfaction permettent ainsi aux acteurs du Groupe OGF d'être à l'écoute des familles et de s'adapter en conséquence, afin de proposer une qualité de service optimale.

### Synthèse des résultats

Niveau	
Excellent	≥ 95%
Très bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 85% à 89,9%
Moyen	de 80% à 84,9%
Mauvais	< 80%

Evolution (+/- 5 points)	
▶	Stable
▲	Hausse
▼	Baisse

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	CUMUL 2022	Rappel 2021	Evolution (2022 / 2021)
Nombre de questionnaires	22	26	19	4	71	85	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	100,0%	84,6%	89,5%	100,0%	91,5%	96,5%	▶
L'accueil	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	96,5%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	97,6%	▶
Le confort des locaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	100,0%	95,8%	94,1%	100,0%	97,0%	95,1%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	100,0%	100,0%	100,0%	-	100,0%	92,9%	▲

### 3.3.4. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles. Les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.



### 3.3.5. La communication relative au crématorium

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

Le crématorium est en relation constante avec le personnel hospitalier de la région et les différents organismes d'aide à la personne, comme l'Hôpital de Reims, l'Hôpital de Soissons, l'Hôpital de Rethel, IFSIS, IFSAS, ORPEA, ARADOPA et les équipes paroissiales de Reims & Rethel.

Les équipes du crématorium sont aussi en relation avec les partenaires œuvrant auprès des malades ou familles endeuillées : JALMAV, Naître et Vivre, l'aumônerie des hôpitaux. Les questions abordées sont généralement : Que faire en cas de décès ? Législation et le souhait des familles, Qu'est-ce que la crémation ? Que faire de l'urne ?

Toutes les interventions ou conférences thématiques de l'équipe du crématorium reçoivent un très bon accueil du public professionnel et privée.

### 3.3.6. La journée portes-ouvertes

Il n'y a pas eu de Journée Portes ouvertes en 2022.

### 3.3.7. La certification de services

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium de Reims et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services du crématorium de Reims vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.



Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé le 5 juin 2012 par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS ICS, le crématorium de Reims a obtenu le certificat Qualicert® le 04/03/2020. Une copie du certificat Qualicert® est jointe en annexe 3.

### 3.3.8. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



## 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

### 4.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

### 4.2. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

#### 4.2.1. Les horaires d'ouverture

Les horaires ont été adaptés selon les modalités de l'avenant n°6.

L'ouverture du crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des jours fériés, est assurée du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00 et le samedi de 08h30 à 12h00.

Les horaires d'accueil des familles et de crémation sont les suivants :

Du lundi au vendredi :

Équipement de crémation n°1	
Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
08h00	8h30
10h00	10h30
12h00	12h30
14h00	14h30
16h00	16h30

Équipement de crémation n°2	
Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
09h00	09h30
11h00	11h30
13h00	13h30
15h00	15h30
17h00	17h30

Le samedi :

Équipement de crémation n°1	
Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
08h30	9h00
10h00	10h30
12h00	12h30

Équipement de crémation n°2	
Horaire d'accueil des familles	Heure de crémation
09h00	09h30
11h00	11h30

#### 4.2.2. Les moyens en personnel

Les employés affectés au crématorium sont :

Personnel permanent :

- Madame **Sabine DETROUX**, responsable du crématorium,
- Monsieur **Hervé GARIGLIETTI**, chef d'équipe du crématorium,
- Monsieur **Laurent BERGEOT**, agent de crématorium titulaire.

Personnel suppléant embauché afin de renforcer les équipes du crématorium de Reims :

- Monsieur **Antoine BRACONNIER**, agent de crématorium du crématorium de Prix-les-Mézières ;
- Madame **Marine KLEINE**, agent de crématorium du crématorium d'Holnon ;
- Monsieur **Maxime LAGNEAU**, agent de crématorium du crématorium d'Holnon ;
- Monsieur **Kevin DUHAMEL**, agent de crématorium du crématorium de Prix-les-Mézières, sorti des effectifs le 31/12/2022
- Madame **Florence DEBOUYS**, agent de crématorium, sortie des effectifs le 31/05/2022
- Monsieur **Loïc LARGE**, chauffeur porteur, sortie des effectifs le 31/05/2022
- Madame **Manon BRETON**, agent de crématorium, sortie des effectifs le 31/05/2022
- Monsieur **Cyril SANDRON**, agent de crématorium.

L'ensemble du personnel concourt à la tenue du crématorium pour :

- L'accueil des familles,
- La réalisation de cérémonie de recueillement,
- L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- La réalisation des crémations,
- L'entretien des installations,
- La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique.

Ils reçoivent le soutien des équipes locales d'OGF pour la gestion administrative de l'activité, et notamment la facturation aux entreprises de pompes funèbres.

L'encadrement du crématorium est assuré au travers de son équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Pascal JULIEN, Directeur du Secteur Opérationnel.

OGF assure également l'encadrement au travers du siège social, basé à Paris, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des crématoriums et de l'environnement, de la communication, les services juridiques et la direction des travaux, participent à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

#### 4.2.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions relatives, notamment, au traitement des pièces anatomiques,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation et de la ligne double de filtration,
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique HOB0 pour personnel non électricien.

#### 4.2.4. Élimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobile, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **6 900.76 €** pour **363 kg** de métaux collectés.

#### Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

En 2021, le montant de la valorisation des métaux du crématorium de REIMS à la Fondation PFG.

#### Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisés sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 650 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

#### Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires : les membres du comité exécutif de la Fondation PFG.

#### Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.



**Dans le cadre du dernier appel à projets (2022), la Fondation PFG soutient 89 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 560 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire (Région Champagne-Ardenne), la Fondation PFG a versé 15 000 € à :

Nom de l'association	Localité	Département	Région	Titre / Résumé du projet	Montant accordé
Théâtre actif	Villegusien-le-Lac	Haute-Marne	Champagne-Ardenne / Grand Est	"Opération sourire": 53 interventions de 2 clowns dans des EHPAD.	15 000.00 €

**En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale** nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'Helebor pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, Visitatio – Voisins & Soins bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

#### 4.2.5. Don du corps : Décret du 27 avril 2022

Tout d'abord, il y a lieu de distinguer les pièces anatomiques d'origine humaine (PAOH) et un corps de défunt. Si l'on parle de PAOH, il n'y a aucune restitution prévue. Ce sont des déchets traités comme tels et c'est la réglementation sur les PAOH qui s'applique (art. R.1335-9 et suivants du code de la santé publique).

Si nous considérons le corps d'un défunt comme c'est le cas pour les dons de corps à la science, dans ce cas c'est le droit funéraire (cf. code général des collectivités territoriales) et la réglementation sur les dons du corps (art. R.1261-1 et suivants du code de la santé publique) qui s'appliquent. En l'occurrence, le code de la santé publique dispose que les cendres peuvent être restituées sous certaines conditions (cf. art. R1261-8 du code de la santé publique ci-dessous).

##### Art. R. 1261-8 du code de la santé publique

*I. – En l'absence d'opposition expresse du donneur, l'établissement informe, lorsqu'il dispose de leurs coordonnées, la personne référente désignée par le donneur, ou à défaut, sa famille ou ses proches, de la date à laquelle il envisage de procéder au type d'opération funéraire qu'il a retenu. Il les informe, selon la nature de l'activité pratiquée sur le corps, de la possibilité de demander la restitution de son corps ou de ses cendres, ou au contraire du caractère impossible de cette restitution.*

*En l'absence de personne référente désignée par le donneur, sa famille ou ses proches peuvent à tout moment demander à l'établissement autorisé conformément au deuxième alinéa de l'article L. 1261-1, qui ne dispose pas de leurs coordonnées, la restitution de son corps ou de ses cendres.*

*Lorsque la restitution du corps ou des cendres est possible, l'établissement les informe, à l'occasion de cette demande, ou au plus tard au terme du délai de deux ans prévu par l'article R. 1261-5, sur les conditions de cette restitution et sur la possibilité de faire appel à l'opérateur de pompes funèbres de leur choix. Aucune restitution n'est possible tant que les activités d'enseignement médical et de recherche ne sont pas achevées.*

*L'établissement procède à cette restitution, selon la nature de l'activité pratiquée sur le corps. Un délai de prévenance suffisant est observé avant d'engager ces opérations. [...]*

### 4.3. COMPTE RENDU FINANCIER

Les tarifs pratiqués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ont été les suivants :

Prestations en Euros	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
<b>CREMATION <sup>(1)</sup></b>			
Cercueil adulte	493.36 €	98.67 €	592.03 €
Cercueil enfant (1 à 12 ans)	246.69 €	49.34 €	296.03 €
Cercueil enfant (moins d'un an)	123.34 €	24.67 €	148.01 €
<b>CREMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION</b>			
Moins de 5 après inhumation	493.36 €	98.67 €	592.03 €
Plus de 5 ans après inhumation	246.69 €	49.34 €	296.03 €
<b>CREMATION DE PIECES ANATOMIQUES</b>			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	493.36 €	98.67 €	592.03 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	246.69 €	49.34 €	296.03 €
<b>DEPOT DES CENDRES DE PIECES ANATOMIQUES ET RESTES D'EXHUMATION AU CIMETIERE</b>	39.88 €	7.98 €	47.86 €
<b>DISPERSION DE CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR</b>	39.88 €	7.98 €	47.86 €
<b>RECEPTACLE A CENDRES IDENTIFIE</b> (Urne cinéraire)	30.42 €	6.08 €	36.50 €
<b>DEPOT PROVISOIRE DE L'URNE FORFAIT PAR MOIS APRES LE 1er MOIS</b>	20.25 €	4.05 €	24.30 €
<b>CEREMONIAL PERSONNALISE</b>	162.16 €	32.43 €	194.59 €
<b>SUPPLEMENT SALLE DE CEREMONIE POUR UNE CEREMONIE PERSONNALISEE</b> (1 heure)	101.34 €	20.27 €	121.61 €
<b>SALLE DE CEREMONIE NON SUIVIE D'UNE CREMATION</b> (1 heure)	101.34 €	20.27 €	121.61 €
<b>DÉPÔT TEMPORAIRE EN CASE RÉFRIGÉRÉE (jusqu'à 6h avant la crémation)</b>		Gratuit	
<b>DÉPÔT TEMPORAIRE EN CASE RÉFRIGÉRÉE (par tranche entamée supplémentaire de 6h)</b>	32.49 €	6.50 €	38.99 €

## 5. PERSPECTIVES 2023

- **Dématérialisation des enquêtes de satisfaction :**

A compter d'avril 2023, OGF met en place pour ses crématoriums un nouvel outil simple et efficient, développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats. Une restitution de ces résultats est possible avec beaucoup de précision sur la satisfaction des familles, la recommandation, le délai de réponse de nos collaborateurs.

Cette solution digitale permet de mettre fin aux enquêtes papiers et être ainsi en adéquation avec une démarche en faveur de l'environnement.

**ANNEXE1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2022**

Numéro Immo	Nature des biens	Nombre de mois durée	Date d'acquisition	Valeur actualisée	Amort. Cumulés N-1	VNC N-1	Amort. Cumulés N-1	VNC N-1	Dotafion 2022	Amort. Cumulés N	VNC N
<b>BIENS DE RETOUR :</b>											
	Construction et enrobés extérieurs			782 342	609 689	172 653	642 893	139 449	33 204	676 097	106 245
ABSENCE DOTIMMOS 1	dont construction	281	01/10/2002	767 522	598 175	169 346	630 741	136 780	32 566	663 307	104 214
ABSENCE DOTIMMOS 2	dont bureau véritas	278	01/01/2003	1 800	1 399	401	1 470	330	71	1 541	259
ABSENCE DOTIMMOS 3	dont réalisation allées piétonnes	275	28/04/2003	1 850	1 426	424	1 512	338	86	1 598	252
ABSENCE DOTIMMOS 4	dont terrassement/reprofilage des allées	278	01/01/2003	4 810	3 737	1 073	3 945	865	208	4 153	657
ABSENCE DOTIMMOS 5	dont signalétique intérieure - cimetière de la villette	279	01/12/2002	777	605	173	638	139	33	671	106
ABSENCE DOTIMMOS 6	dont menuiserie / chauffage / fontaine	280	01/11/2002	5 583	4 347	1 236	4 587	996	240	4 827	756
ABSENCE DOTIMMOS 7	Honoraires	281	01/10/2002	95 240	74 226	21 014	78 293	16 947	4 067	82 361	12 879
ABSENCE DOTIMMOS 8	Four			191 494	147 956	43 538	156 142	35 352	8 186	164 328	27 166
ABSENCE DOTIMMOS 8	dont structure four	281	01/10/2002	97 849	76 259	21 589	80 437	17 411	4 178	84 616	13 233
ABSENCE DOTIMMOS 9	dont structure four	176	28/06/2011	91 206	69 258	21 948	73 265	17 941	4 008	77 273	13 933
ABSENCE DOTIMMOS 10	Plateau à bille*	120	01/10/2002	2 439	2 439	-	2 439	-	-	2 439	-
ABSENCE DOTIMMOS 11	Cases réfrigérées	120	01/10/2002	6 053	6 053	-	6 053	-	-	6 053	-
ABSENCE DOTIMMOS 11	Gaz - Edf - Eau (assainissement)	279	01/12/2002	7 733	6 014	1 718	6 347	1 386	333	6 680	1 053
ABSENCE DOTIMMOS 11	Fresque	275	01/04/2003	6 700	5 189	1 511	5 482	1 218	292	5 774	926
ABSENCE DOTIMMOS 11	Chariot	120	01/10/2002	2 600	2 600	-	2 600	-	-	2 600	-
ABSENCE DOTIMMOS 11	Extincteur	120	01/12/2002	881	881	-	881	-	-	881	-
ABSENCE DOTIMMOS 11	Mobilier	120	01/10/2002	19 732	19 732	-	19 732	-	-	19 732	-
<b>TOTAL AMORT. CADUCITE SUR PREMIERS INVESTISSEMENTS (A)</b>				<b>1 112 774</b>	<b>872 340</b>	<b>240 434</b>	<b>918 423</b>	<b>194 352</b>	<b>46 082</b>	<b>964 505</b>	<b>148 269</b>

\*Par exception, depuis le passage aux composants en avril 2005, le rebricolage et le plateau à billes ne font l'objet que d'un amortissement technique

Numéro Immo	Nature des biens	Nombre de mois durée	Date d'acquisition	Valeur actualisée	Amort. Cumulés N-1	VNC N-1	Amort. Cumulés N-1	VNC N-1	Dotafion 2022	Amort. Cumulés N	VNC N
01O16370000000	Moteur portail d'entrée	120	21/07/2006	1 331	1 331	-	1 331	-	0,00	1 331	-
01A05922000000	Autocomm	96	19/05/2006	1 100	1 100	-	1 100	-	0,00	1 100	-
01H11510000000	Chariot élévateur électrique pour civière	120	20/11/2008	1 518	1 518	0	1 518	0	0,00	1 518	0
01H11520000000	Chariot porte cercueil avec plateau à bille	120	20/11/2008	602	602	0	602	0	0,00	602	0
01M03803000000	Ecran LCD 42 pouces	48	28/04/2009	8 844	8 844	-	8 844	-	0,00	8 844	-
01MATC000000031	Télésurveillance	120	01/04/2010	390	390	-	390	-	0,00	390	-
01AGC0000000158	Travaux instal du 2ème four	96	01/04/2012	34 000	34 000	0	34 000	0	0,00	34 000	0
01AGC0000000159	Travaux abturation cheminée 2ème four	96	01/04/2012	1 800	1 800	-	1 800	-	0,00	1 800	-
01AGC0000000160	Honoraires travaux instal du 2ème four	96	01/04/2012	14 700	14 700	0	14 700	0	0,00	14 700	0
01AGC0000000161	Travaux électricité 2ème four	96	01/04/2012	19 875	19 875	0	19 875	0	0,00	19 875	0
01AGC0000000162	Jours immobilisés pour instal 2ème four	96	01/04/2012	1 415	1 415	0	1 415	0	0,00	1 415	0
01MAC0000000014	Table sur mesure pour refroidist cendres	163	29/08/2012	604	371	233	412	192	46,10	458	146
01AGC0000000172	Augmentation de la puissance électrique	96	01/04/2012	1 610	1 610	0	1 610	0	0,00	1 610	0
01CONC0000000001	Extention créma - Electricité	167	01/04/2012	3 475	2 185	1 290	2 434	1 040	249,67	2 684	791
01CONC0000000002	Extention créma - Travaux VRD	167	01/04/2012	19 014	11 955	7 059	13 321	5 693	1 366,27	14 687	4 327
01CONC0000000007	Extention créma - Pose d'une clôture	167	01/04/2012	3 140	1 974	1 166	2 200	940	225,62	2 425	715
01CONC0000000003	Extention créma - Gros œuvre maçonnerie	167	01/04/2012	55 667	35 000	20 667	39 000	16 667	4 000,02	43 000	12 667
01CONC0000000004	Extention créma - Etanchéité	167	01/04/2012	9 335	5 869	3 466	6 540	2 795	670,77	7 211	2 124
01CONC0000000005	Extention créma - Plomberie	167	01/04/2012	8 655	5 442	3 213	6 064	2 591	621,91	6 686	1 969
01CONC0000000006	Extention créma - Chauffage	167	01/04/2012	14 065	8 843	5 222	9 854	4 211	1 010,65	10 865	3 200
01AGC00000000181	Extention créma - Peinture	96	01/04/2012	2 600	2 600	0	2 600	0	0,00	2 600	0
01AGC00000000178	Extention créma - Honoraires	96	01/04/2012	32 400	32 400	-	32 400	-	0,00	32 400	-
01AGC00000000179	Extention créma - Menuiserie int fermie	96	01/04/2012	2 510	2 510	0	2 510	0	0,00	2 510	0
01AGC00000000175	Extention créma - Constat d'huissier	96	01/04/2012	444	444	0	444	0	0,00	444	0
01AGC00000000174	Extention créma - Conformité créma	96	01/04/2012	2 646	2 646	0	2 646	0	0,00	2 646	0
01AGC00000000173	Extention créma - Taxe locale équipement	96	01/04/2012	1 344	1 344	-	1 344	-	0,00	1 344	-
01AGC00000000180	Extention créma - Contrôle SPS	96	01/04/2012	1 400	1 400	0	1 400	0	0,00	1 400	0
01AGC00000000177	Extention créma - Archi étude	96	01/04/2012	18 174	18 174	0	18 174	0	0,00	18 174	0
01AGC00000000176	Extention créma - Jours immobilisés	96	01/04/2012	849	849	0	849	0	0,00	849	0
01MC00000000103	Rénov créma - ensemble mobilier, tables consoles	120	01/04/2013	12 801	9 920	2 880	11 200	1 600	1 280,05	12 481	320
01MC00000000102	Rénov créma - sono - vidéo	120	01/04/2013	4 927	3 819	1 109	4 311	616	492,72	4 804	123
01MC00000000101	Rénov créma - Mobiliers 3 consoles, 1 socle et 6 banquet	120	01/04/2013	5 703	4 420	1 283	4 990	713	570,34	5 561	143
01AGC00000000228	Rénov créma - jours immobilisés	96	01/04/2013	1 173	1 137	37	1 173	0	0,00	1 173	0
01AGC00000000227	Rénov créma - peinture et revêtement de sol	96	01/04/2013	28 808	27 908	900	28 808	0	0,00	28 808	0
01AGC00000000226	Rénov créma - divers travaux électriques	96	01/04/2013	16 955	16 425	530	16 955	0	0,00	16 955	0
01AGC00000000225	Rénov créma - menuiserie intérieure	96	01/04/2013	5 145	4 984	161	5 145	0	0,00	5 145	0
01AGC00000000224	Rénov créma - peint. Ext. Dessous toit - planches de rives	96	01/04/2013	5 030	4 892	138	5 030	0	0,00	5 030	0
01AGC00000000223	Rénov créma - décoration murale	96	01/04/2013	1 932	1 872	60	1 932	0	0,00	1 932	0
01AGC00000000222	Rénov créma - ouvert. et fermet. ds cloison pour pose de	96	01/04/2013	3 000	2 906	94	3 000	-	0,00	3 000	-
01AGC00000000221	Rénov créma - peint. Murs et plafond et revêtement sol	96	01/04/2013	5 868	5 685	183	5 868	0	0,00	5 868	0
01AGC00000000220	Rénov créma - tx électriques ds salon spots encastrés	96	01/04/2013	1 430	1 385	45	1 430	0	0,00	1 430	0
01AGC00000000213	Rénov créma - jours immobilisés	96	01/04/2013	5 068	4 910	158	5 068	0	0,00	5 068	0
01MC00000000109	Rénov créma - Divers mobilier pour 3ème salon accueil f	120	10/10/2013	5 702	4 119	1 583	4 689	1 013	570,17	5 259	443
01AGC00000000266	Ligne de Filtration - protection incendie	96	01/04/2013	355	344	11	355	0	0,00	355	0
01AGC00000000267	Ligne de Filtration - Bureau études	96	01/04/2013	2 700	2 616	84	2 700	0	0,00	2 700	0
01AGC00000000269	Ligne de Filtration - Mur végétal	96	01/04/2013	3 120	3 023	98	3 120	-	0,00	3 120	-
01AGC00000000268	Ligne de Filtration - Pose extraction	159	14/11/2012	12 963	7 949	5 014	8 927	4 036	978,33	9 906	3 057
01AGC00000000287	Ligne de Filtration - complément installation	155	01/04/2013	15 250	8 707	6 543	9 973	5 277	1 266,37	11 240	4 010
01AGC0000265815	Ligne de Filtration - Installation	159	14/11/2012	199 477	87 768	111 709	109 729	89 749	21 960,80	131 690	67 788
01AGC00000000348	Pose caissons acoustiques	137	30/09/2014	11 479	6 225	5 254	7 242	4 237	1 017,16	8 259	3 220
01MC00000000144	Caméra BOX630 Lignes + Raccords	120	01/12/2014	910	554	357	645	265	91,01	736	174
01MA00000000036	Installation télémaintenance pour four et filtration	120	01/04/2014	7 500	5 063	2 438	5 813	1 688	750,00	6 563	938
01AGC00000000418	Moteur pyrostar 10 G4H	96	01/12/2014	3 998	3 040	958	3 540	458	459,07	3 999	1

01MC0000000151	Fourniture et pose d'une banquette accueil	120	12/03/2015	8 890	5 161	3 730	6 050	2 841	889.04	6 939	1 952
01MC0000000148	26 banquettes MIKADO + 1 pupitre + 2 Catafalques	120	19/03/2015	19 277	11 153	8 124	13 081	6 196	1 927.74	15 009	4 269
01AGC0000000557	Travaux parfais de fumisterie	96	30/10/2015	12 497	8 071	4 426	9 433	2 864	1 562.12	11 195	1 302
01MC0000000188	Ecran HP elitedisplay E232	18	29/12/2015	156	156	-	156	-	0.00	156	-
01MI0000010057	Prestations informatique	48	31/12/2015	1 750	1 750	-	1 750	-	0.00	1 750	-
01MC0000010031	INTERVENION CATALOGUES DE SERVICES (DEC 15) - DOSS	48	31/12/2015	250	250	-	250	-	0.00	250	-
01MC0000000196	2 bancs de presentation	120	01/04/2016	655	311	344	378	277	66.55	444	211
01MA0000000040	CHARIOT ELEVATEUR HR 250KG	120	30/03/2015	3 051	-	-	-	-	305.14	2 367	685
01MA0000000052	Pulverisateur de calcius externe	120	01/04/2016	26 000	12 350	13 650	14 989	11 011	2 442.62	17 632	8 368
01AGC0000000692	Mise en conformité électrique	96	30/05/2016	310	178	132	216	94	38.75	255	55
01AGC0000000667	Chauffe eau 100L ZENEO	96	12/07/2016	591	329	262	403	188	73.90	477	114
0100181N902C502	Retriquetage COURT four N°2	60	26/04/2016	53 000	49 624	3 376	53 000	0	0.00	53 000	0
01MC0000000247	PC Portable LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	24	12/09/2016	625	625	0	625	0	0.00	625	0
01MC0000000336	(DJY-C) Acquisition 300 Ecrans 24 p. (Devis : 33728208)	18	16/05/2017	104	104	-	104	-	0.00	104	-
01AGC0000000952	VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	96	01/04/2017	310	145	165	184	126	38.75	223	87
01MC0000000339	(DJY-C) Acquisition 300 Ecrans 24 p. (Devis : 33728208)	18	16/05/2017	104	104	-	104	-	0.00	104	-
01MC0000000344	PC DELL OPTIPLEX 3040 FORMAT MICRO XCTO + SOCLE VE	48	16/05/2017	402	364	37	402	-	0.00	402	-
01MC00000000314	OPTIPLEX 3040 FORMAT MICRO XCTO	48	01/04/2017	402	377	25	402	-	0.00	402	-
01MI0000013588	OPTIPLEX 3040 FORMAT MICRO XCTO	48	23/06/2017	402	354	48	402	-	0.00	402	-
01AGC0000000891	DOUBLAGE PLACOSTIL + PORTE + PEINTURE	96	02/10/2017	2 330	953	1 397	1 247	1 103	293.75	1 541	809
01AGC0000000862	Depose d'un ensemble évacuation	96	06/07/2017	8 235	3 589	4 646	4 619	3 616	1 029.37	5 648	2 587
01MA00000000071	TABLE REFRIGERANTE STANDARD	98	26/12/2017	785	290	495	386	399	96.12	482	303
01AGC0000001085	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	95	01/04/2018	415	144	271	197	218	52.42	249	166
01MC00000000507	(DLMV-C) Achat Samsung Galaxy J3 (Devis : 3900019920)	24	01/04/2019	119	104	15	119	-	-119.20	-	119
	<b>MISE AU REBUT 13/07/22</b>			<b>119</b>							<b>119</b>
01AGC0000001480	EXTRACTION SALLE FOUR - CAISSON EXTRACTION	79	19/07/2019	14 596	3 218	11 378	5 435	9 161	2 217.09	7 652	6 944
01AGC0000001451	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	83	01/04/2019	493	125	368	196	297	71.27	267	226
01AGC0000000016	ENSEIGNE FACADE	72	17/02/2020	4 553	659	3 894	1 417	3 136	758.83	2 176	2 377
01MC00000000623	MOBILIER 1 CONSOLE	71	01/04/2020	327	41	285	97	230	55.26	152	175
01MC00000000622	MOBILIER 7 BANQUETTES	71	01/04/2020	4 883	619	4 264	1 444	3 439	825.24	2 269	2 613
01MC00000000621	MOBILIER 4 BRIDGES	71	01/04/2020	1 657	210	1 447	490	1 167	279.99	770	887
01MC00000000620	HIFI / VIDEO	71	01/04/2020	18 481	2 343	16 139	5 466	13 015	3 123.61	8 590	9 892
01MC00000000568	SAMSUNG GALAXY A40 - SMARTPHONE - DUAL SIM - 4G LTE	24	01/04/2020	202	76	127	177	25	25.25	202	-
	<b>MISE AU REBUT 13/07/22</b>			<b>202</b>							<b>202</b>
01MC00000000627	MOBILIER 1 TABLE BASSE	71	01/04/2020	289	37	252	85	203	48.81	134	155
01MC00000000626	MOBILIER 2 CATAFALQUES	71	01/04/2020	1 212	154	1 058	358	853	204.83	563	649
01MC00000000625	MOBILIER 1 PUPITRE SALLE CEREMONIE	71	01/04/2020	1 034	131	903	306	728	174.81	481	554
01MC00000000624	MOBILIER 1 PARTE URNE	71	01/04/2020	296	38	259	88	209	50.10	138	159
01MC00000000600	(DKQL-C) ACQUISITION ECRAN (DEVIS 35801600)	15	01/04/2020	112	67	45	112	-	0.00	112	-
01AGC0000001869	JOURS IMMOBILISES CREMATORIUM REIMS	71	01/04/2020	6 128	777	5 351	1 812	4 315	1 035.66	2 848	3 280
01AGC0000001868	CONTROLE TECHNIQUE	71	01/04/2020	4 300	545	3 755	1 272	3 028	726.76	1 999	2 301
01AGC0000001867	CONTROLE SPS	71	01/04/2020	2 300	292	2 008	680	1 620	388.73	1 069	1 231
01AGC0000001866	ACCESS PMR	71	01/04/2020	1 431	181	1 250	423	1 008	241.85	665	766
01AGC0000001865	DECORATION	71	01/04/2020	8 968	1 137	7 831	2 653	6 316	1 515.75	4 168	4 800
01AGC0000001864	SIGNALIQUÉ INTERIEURE	71	01/04/2020	7 112	901	6 210	2 103	5 008	1 201.94	3 305	3 806
01AGC0000001863	DECORATION	71	01/04/2020	5 229	663	4 566	1 547	3 682	883.74	2 430	2 798
01AGC0000001862	ELECTRICITE LUMINAIRES LED	71	01/04/2020	7 774	986	6 789	2 300	5 475	1 313.98	3 613	4 161
01AGC0000001861	HONORAIRES ECLAIRAGE	71	01/04/2020	1 300	165	1 135	385	915	219.71	604	696
01AGC0000001860	ELECTRICITE LUMINAIRE MURAL BOLLARD	71	01/04/2020	2 017	256	1 761	597	1 420	340.90	938	1 079
01AGC0000001859	PLOMBERIE CHAUFFE EAU	71	01/04/2020	936	119	817	277	659	158.19	435	501
01AGC0000001858	CLIMATISATION APPAREILLAGE ANNEXE	71	01/04/2020	18 656	2 365	16 291	5 518	13 138	3 153.12	8 671	9 985
01AGC0000001857	CLIMATISATION 2 UNITES EXTERIEURES	71	01/04/2020	13 367	1 694	11 673	3 954	9 413	2 259.21	6 213	7 154
01AGC0000001856	CLIMATISATION 8 UNITES INT CASSETTES	71	01/04/2020	8 482	1 075	7 407	2 509	5 973	1 433.57	3 942	4 540
01AGC0000001855	CLIMATISATION 3 UNITES INT MURALES	71	01/04/2020	1 770	224	1 546	524	1 246	299.15	823	947
01AGC0000001854	VENTILATION CAISSON EXTRAC DBLE FLUX	71	01/04/2020	2 865	363	2 502	847	2 018	484.22	1 332	1 533
01AGC0000001853	VENTILATION REMPLACE 4 BOUCHES VMC	71	01/04/2020	1 289	163	1 126	381	908	217.85	599	690
01AGC0000001852	PLOMBERIE	71	01/04/2020	1 890	240	1 650	559	1 331	319.43	878	1 012
01AGC0000001851	SOLS SOUPLES	71	01/04/2020	5 686	721	4 965	1 682	4 004	961.03	2 643	3 043
01AGC0000001850	PLATRERIE	71	01/04/2020	12 346	1 565	10 781	3 652	8 694	2 086.65	5 738	6 608
01AGC0000001849	PEINTURE	71	01/04/2020	40 699	5 159	35 540	12 038	28 661	6 878.70	18 917	21 782
01AGC0000001848	MENUISERIE INTERIEURE	71	01/04/2020	17 112	2 169	14 943	5 061	12 051	2 892.14	7 953	9 159
01AGC0000001847	MENUISERIE EXTERIEURE	71	01/04/2020	27 530	3 490	24 040	8 143	19 387	4 652.95	12 796	14 734
01AGC0000001846	MAÇONNERIE	71	01/04/2020	20 434	2 590	17 844	6 044	14 390	3 453.60	9 497	10 936
01AGC0000001845	FAUX PLAFOND	71	01/04/2020	4 545	576	3 969	1 344	3 201	768.25	2 113	2 433
01AGC0000001844	ELECTRICITE	71	01/04/2020	13 221	1 676	11 545	3 911	9 311	2 234.58	6 145	7 076
0100181N901C505	REIMS CREMA REBRIQUETAGE COURT FOUR C411 N°1	60	29/09/2020	55 925	2 842	53 083	16 869	39 056	11 185.00	28 054	27 871
01AGC0000001955	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	62	01/01/2021	385	-	-	74	311	74.51	149	236
01AGC0000001928	JOURS IMMOBILISES	62	01/01/2021	81	-	-	16	65	15.58	31	49
01MC00000000651	Imprimantes IM 350F	48	12/01/2021	665	-	-	161	504	166.25	327	338
01MC00000000645	LATITUDE 3301-BTO +SACOCHE + VERROU A CLE	48	01/03/2021	701	-	-	146	555	175.28	322	379
01MC00000000706	DEFBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	48	01/04/2021	973	-	-	182	790	243.12	425	547
01MC00000000783	MOBILIER CATAFALQUE CEREMONIE DIM 150X50 CM	55	12/07/2021	1 216	-	-	125	1 091	265.35	390	826
01H268100000000	2 CHARIOT EXTENSIBLE R20 CM BRONZE	44	09/06/2022	1 101	-	-	-	-	168.49	168	933
01MC00000000801	Station d'accueil Dell Dock WD19, 130W et contribution et	24	01/01/2022	90	-	-	-	-	44.85	45	45
	<b>TOTAL AMORT. TECHNIQUE SUR BIENS RENOUVELABLES (B)</b>			<b>1 111 840</b>	<b>577 997</b>	<b>525 902</b>	<b>693 197</b>	<b>414 723</b>	<b>106 819</b>	<b>801 875</b>	<b>309 966</b>

ANNEXE 2 : CALCUL DES FRAIS DE DIRECTION

JUSTIFICATION DES FRAIS DE DIRECTION 2022			
<b><u>Annexe 12 du contrat de concession</u></b>			
	<b>Total</b>	<b>&lt;1500</b>	<b>&gt;1500</b>
Nombre Créations (Hors PAOH)	2 152	1 500	652
%	100%	69.70%	30.30%
Fraction du salaire annuel cadres VI-1		1/2	3/4
Calcul du salaire annuel cadres VI-1	31 584.00 €	11 007.43 €	7 176.85 €
<b>Total</b>		<b>18 184.28 €</b>	
<b>Partie fixe des salaires :</b>			
Salaires (Cadre Niveau VI-1)			18 184 €
Congés payés			1 818 €
Charges sociales Taux :		52.00%	10 401 €
		<i>Sous-Total A</i>	<b>30 404 €</b>
<b>Partie variable des salaires :</b>			
Salaires et charges (1/2 Cadre Niveau VI-1)			31 381 €
30 212 * 2108 / 2085		<i>Sous-Total B</i>	<b>31 381 €</b>
<b>TOTAL SALAIRES &amp; CHARGES (C = A + B)</b>			<b>61 785 €</b>
<b>Autres Charges (Salaires &amp; Charges × 5/95)</b>			
		<i>Sous-Total D</i>	<b>3 252</b>
<b>TOTAL FRAIS DE DIRECTION (C + D)</b>			<b>65 037 €</b>

ANNEXE 3 : CERTIFICAT QUALICERT



**CERTIFICAT N°8427**  
Multi-sites  
VERSION 2

**OGF SA**  
31, rue de Cambrai  
75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT  
conformément au référentiel  
« **Accueil et accompagnement des familles dans les  
crématoriums - RE/CRE/01** »

Ce certificat est attribué pour une période de trois ans  
à compter du **04/03/2020**, jusqu'au **03/03/2023**

Edité le 21/01/2022

Le Directeur Certification

Page 1



**QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS**  
29 avenue Aristide Briand  
F- 94111 ARCUEIL Cedex  
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 85 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 95  
[www.fr.sgs.com/certification](http://www.fr.sgs.com/certification)  
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

*NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui être restitué en cas de suspension ou de retrait*

